



Autorisation des mineurs à fumer à l'extérieur et à l'intérieur d'un centre de vacances ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 5 juin 2015

Les mineurs sont ils autorisés à fumer dans un centre de vacances ? A l'intérieur et à l'extérieur ?

Réponse :

L'interdiction concerne tous les lieux qui accueillent des mineurs ([Circulaire du 29 novembre 2006](#)) . [Une plaquette](#) éditée par DNF en partenariat avec le CNMR détaille la protection contre le tabagisme pour tous les lieux destinés aux enfants